

**LA BOUTIQUE EPHEMERE
DE JOINVILLE-LE-PONT**

**Dossier de candidature
2026**

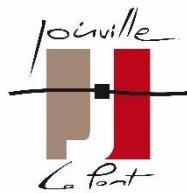


Dossier à envoyer à : direco@joinvillelepont.fr

Ou par courrier au Service du Développement Économique

Hôtel de Ville – 23 rue de Paris, 94340 Joinville-le-Pont

Tél : 01 49 76 60 67- 06 09 11 96 96



DESCRIPTIF :

La Boutique Ephémère de Joinville-le-Pont est installée 5 allée Henri Dunant, sur l'un des principaux axes commerciaux de la commune.

Située à 3 mn à pied de la gare RER (ligne A) et de la gare de bus, elle se trouve au cœur d'une zone de chalandise à fort potentiel commercial grâce aux enseignes qui s'y sont récemment installées : Monoprix, Nicolas, Yves Rocher, Franck Provost, boulangerie Saines Saveurs, teinturerie, pharmacie, traiteurs divers, etc.

Elle se compose d'un espace de 27 m² entièrement dédié à la vente, auquel s'ajoutent un espace de stockage et d'essayage, une cuisine équipée et des toilettes indépendantes. La visibilité du commerce est assurée par une enseigne lumineuse et une vitrine s'étalant sur la longueur de la boutique.

CONDITIONS DE LOCATION :

La Boutique Ephémère peut être louée à la semaine ou au mois.

Les locations se déroulent du lundi au lundi.

Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux loués, même temporairement, en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit.

La boutique peut toutefois être partagée entre différents exposants (trois au maximum) après accord de la Ville de Joinville-le-Pont.

TARIFS DE LOCATION :

Les tarifs de location sont les suivants : 315 € par semaine et 1200 € par mois (4 semaines), toutes charges comprises, sauf pendant les vacances de la Toussaint, d'Hiver, de Printemps, et d'Eté (hors fermeture annuelle) où les tarifs sont de 295 € la semaine et 1100 € par mois (4 semaines), toutes charges comprises.

Un acompte de 150 euros par semaine, non remboursable en cas de désistement, est à verser par chèque dès acceptation de la demande.

Un dépôt de garantie de 300 euros est également exigé avant le début de la location et sera remis par chèque au plus tard lors de l'état des lieux d'entrée. Ce chèque ne sera pas encaissé sauf en cas de dégradation constatée dans l'état des lieux de sortie ou de non-respect des règles de location définies par la Convention de mise à disposition de la Boutique Ephémère.

Si de gros dégâts (d'un coût supérieur à 300 €) sont commis dans la Boutique, ils seront refacturés sur la base du coût réel de remise en état (main d'œuvre et frais de gestion compris).

HORAIRES D'OUVERTURE :

Le locataire s'engage à respecter les horaires minimum d'ouverture suivants : du mardi au samedi de 10h à 14h et de 15h à 19h et le dimanche de 10h à 13h. Il peut élargir ces horaires d'ouverture s'il le souhaite.

Le locataire doit impérativement être présent ou légalement représenté aux horaires d'ouverture de la boutique.

Formulaire de demande de réservation

Nom de l'entreprise :

Nom du contact/ du gérant/ de l'exposant :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code Postal : Ville :

Mobile : Email :

Site Internet : Facebook.....

N° de Siret :

N° de répertoire des Métiers :

N° de Maison des Artistes :

(l'un des trois numéros d'identification doit obligatoirement être renseigné)

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

.....

Description détaillée des produits/ créations vendues :

.....

.....

.....

Gamme de prix des produits :

Pourquoi souhaitez-vous louer la Boutique Ephémère ?

.....

Durée de location souhaitée :

Période de location souhaitée :

Acceptez-vous que vos données personnelles (noms, prénoms, marque, éléments biographiques) et notamment des photos et/ou vidéos de vous-même, de votre équipe ou de vos produits et/ou créations figurent dans les supports de communication suivants, uniquement dans le but de promouvoir la boutique éphémère et votre activité :

Formulaire à nous retourner accompagné de :

- 5 photographies des produits ou créations proposés à la vente ;
 - tout document mettant en valeur l'entreprise et/ou ses produits ;
 - extrait Kbis datant de moins de 3 mois, et/ou extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers et/ou à la Maison des Artistes ;
 - attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité ;
 - copie recto verso de la carte identité ou du passeport de la personne responsable.

Les demandes seront traitées en fonction de différents critères tels que :

- la disponibilité de la boutique ;
 - la date de réception du dossier de réservation ;
 - la diversité de l'offre ;
 - la qualité des produits proposés ;
 - la capacité du concept à attirer des flux ;
 - la conformité de l'activité au règlement de copropriété de l'immeuble.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité. La Ville se réserve la possibilité de refuser une demande de réservation sans recours possible du demandeur.

La Mairie de Joinville-le-Pont collecte ces informations pour la gestion et le suivi administratif et le cas échéant financier de votre demande de location de la boutique éphémère et faire la promotion de votre activité ou de la boutique éphémère sur les supports de communication de la Commune en version papier et/ou dématérialisée ainsi que sur les réseaux sociaux, si l'intervenant l'accepte. Tous les champs doivent être renseignés. Pour rappel, vous disposez notamment d'un droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse email suivante : dpd@joinvillelepoint.fr ; ou par voie postale : Hôtel de ville, Service juridique, Délégué à la protection des données, 23 rue de Paris 94340 Joinville le Pont, en joignant la copie de votre pièce d'identité. Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le lien suivant <https://www.joinville-le-pont.fr/politique-de-gestion-des-donnees/>.